

Image not found or type unknown



caution prêt bancaire entreprise

Par **Ange-sandrine**, le **12/01/2021** à **16:25**

Bonjour... j'ai déposé le bilan de mon EURL en 2008, j'étais caution du prêt bancaire... la banque m'a demandée 3 fois de régler la dette du prêt s'élevant à 24000€ mais n'étant pas solvable, elle n'est pas allée plus loin... Ma question est: à mon décès, cette dette peut-elle ressurgir et être demandée à être payée par mes enfants? merci d'avance pour votre réponse